FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)

Tork Tropical Fruit Air Freshener Spray

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.09.2025
1.1	02.01.2026	11576706-00003	Date de la première version publiée: 12.09.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Tork Tropical Fruit Air Freshener Spray

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : DEGD-PF63-661F-D3XC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Parfums

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Manufacturer (according to REGULATION (EU) 2023/988 article 3 (8))
Essity Hygiene and Health AB
Mölndals Bro 2
431 31 Mölndal
Sweden
+46 (0)31 746 00 00

Distributor and authorization holder
Essity Switzerland AG
Parkstrasse 1b
CH-6214 Schenkon
Schwitzerland
+41 41 768 93 10

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info.ch@essity.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Access Code: 13968
(Europe Non-Specific) +1 760 476 3962

Tox info suisse: 145 oder aus dem Ausland: +41 44 251 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol, Acétate de linalyle, Bulnesia sarmienti, extraits, acétate, Acétate de p-tert-butylcyclohexyle, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone, 2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -, Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 ——————— Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 10 - < 20
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10
Acétate de linalyle	115-95-7 204-116-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1
3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol	10339-55-6 233-732-6	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1
Hexanoate d'allyle	123-68-2 204-642-4	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 ——————— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	>= 0,25 - < 1

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

		aquatique): 1 _____ Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 218 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 3 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 820 mg/kg	
Bulnesia sarmienti, extraits, acétate	94333-88-7 305-067-2	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 _____ Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 1
Acétate de p-tert-butylcyclohexyle	32210-23-4 250-954-9	Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone	54464-57-2 259-174-3	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 1; H410 _____ Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 1
2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -	106-25-2 203-378-7	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1
Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-	32388-55-9 251-020-3	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 _____ Facteur M (Toxicité	>= 0,1 - < 0,25

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

		aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Pas d'information disponible.
Protection pour les secouristes	:	Aucune précaution particulière n'est requise de la part des secouristes.
En cas d'inhalation	:	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec la peau	:	Laver à l'eau et au savon par précaution. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Pas d'information disponible.
Risques	:	Peut déclencher une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO_2)

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éloigner toute source d'ignition.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l’épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.
Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équippé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les re-

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

mettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs
Gaz

Température de stockage recommandée : < 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	CH SUVA
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m3	CH SUVA
Isobutane	75-28-5	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	CH SUVA
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m3	CH SUVA
Propane	74-98-6	VME	1.000 ppm 1.800 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail			
		VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail			

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Dipropylène glycol	25265-71-8	VME (poussières inhalables)	140 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE (poussières inhalables)	280 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
Éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Substances que l'on sait être reprotoxiques pour l'homme, Cancérogène, Catégorie 1, Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Substances que l'on sait être reprotoxiques pour l'homme, Cancérogène, Catégorie 1, Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
Propane-2-ol	67-63-0	VME	200 ppm 500 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE	400 ppm 1.000 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	380 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	267 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m3
Propane-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg p.c./jour
Dipropylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	238 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	84 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	70 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	51 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg p.c./jour
3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	18 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	5,5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	1,6 mg/cm2
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	1,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	4,4 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	2,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	1,6 mg/cm2
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	1,6 mg/kg p.c./jour

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	1,3 mg/kg p.c./jour
Acétate de linalyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,75 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,2362 mg/cm2
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	0,2362 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,68 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,2362 mg/cm2
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	0,2362 mg/cm2
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/kg p.c./jour
Hexanoate d'allyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,1 mg/kg p.c./jour
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	30 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	28,7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,648 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	17,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,380 mg/cm2
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg p.c./jour
2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,76 mg/kg p.c./jour

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,133 mg/cm2
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,3 mg/m3
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,38 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,38 mg/kg p.c./jour
Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,175 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,333 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,289 mg/m3
	Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,167 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,167 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau douce - intermittent	2,75 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	2,9 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,63 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	380 Aliments mg / kg
Propane-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	552 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	28 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	160 Aliments mg / kg
Dipropylène glycol	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,238 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,024 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,025 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	313 Aliments mg / kg
3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol	Eau douce	0,023 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,23 mg/l
	Eau de mer	0,0023 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,223 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0223 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,031 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	8,53 Aliments mg / kg
Acétate de linalyle	Eau douce	0,011 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,11 mg/l
	Eau de mer	0,0011 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,609 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0609 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,115 mg/kg poids sec (p.s.)
Hexanoate d'allyle	Eau douce	117 mg/l
	Eau de mer	11,7 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1170 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4460 mg/kg
	Sédiment marin	446 mg/kg
	Sol	825 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	47,56 Aliments mg / kg
Acétate de p-tert-butylcyclohexyle	Eau douce	0,0053 mg/l
	Eau de mer	0,00053 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,053 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	12,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,01 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,21 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,42 mg/kg poids sec (p.s.)

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	66,67 Aliments mg / kg
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone	Eau douce	4,4 µg/l
	Eau de mer	0,44 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,73 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,75 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	26,7 Aliments mg / kg
2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -	Eau douce	7,45 µg/l
	Eau de mer	0,745 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	74,5 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	12,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,133 mg/kg
	Sédiment marin	0,0133 mg/kg
	Sol	0,0223 mg/kg
Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-	Eau douce	1,74 µg/l
	Eau douce - intermittent	8,6 µg/l
	Eau de mer	0,174 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	24,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	2,44 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	4,87 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.
Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équippé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité
L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 166

Protection des mains

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influer sur le choix de la protection des mains. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Si l'évaluation démondre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 137

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	aérosol
Forme	:	Aérosol contenant un gaz liquéfié
Propulseur	:	Butane, Isobutane, Propane
Couleur	:	D'incolore à jaune pâle
Odeur	:	fruité
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	19 % (v) (20 °C)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1,8 % (v) (20 °C)
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	Mélange de solvants ; détermination de la valeur en pH impossible, pas de solution aqueuse
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	4.000 hPa (20 °C)
Densité	:	0,633 g/cm³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Aérosol extrêmement inflammable. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée. Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables	:	Inhalation Contact avec la peau Ingestion Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 116,9 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 15.800 mg/kg

Propane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Acétate de linalyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 9.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): > 2 mg/l
Durée d'exposition: 90 min
Atmosphère de test: vapeur
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Hexanoate d'allyle:

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 218 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 820 mg/kg

Bulnesia sarmienti, extraits, acétate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 10.000 mg/kg

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.323 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 4.680 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Propane-2-ol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Acétate de linalyle:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation de la peau

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation de la peau

Hexanoate d'allyle:

Espèce	:	Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	:	Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.46
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Bulnesia sarmienti, extraits, acétate:

Espèce	:	Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 439
Résultat	:	Irritation de la peau

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Espèce	:	Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 439
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Espèce	:	Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 439
Résultat	:	Irritation de la peau

2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation de la peau

Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-:

Espèce	:	Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 439

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Propane-2-ol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Acétate de linalyle:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : Test de Draize
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Hexanoate d'allyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Bulnesia sarmienti, extraits, acétate:

Espèce : Œil de poulet
Méthode : OCDE ligne directrice 438

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-:

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Type de Test : Essai de gonflement de l'oreille de souris (MEST)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Résultat : négatif

Propane-2-ol:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : négatif

Acétate de linalyle:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : positif

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : positif

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Hexanoate d'allyle:

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Bulnesia sarmienti, extraits, acétate:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	positif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires
Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	positif
Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	positif

2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	positif
Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	positif
Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE Ligne directrice 476 Résultat: négatif Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Acétate de linalyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Hexanoate d'allyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Souris
Voie d'application: Intrapéritonéal
Résultat: négatif

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Bulnesia sarmienti, extraits, acétate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Résultat: négatif

Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	104 semaines
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451
Résultat	:	négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Acétate de linalyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Hexanoate d'allyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 443
Résultat: négatif

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: négatif

2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 422 Résultat: négatif

Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol:

Evaluation	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acétate de linalyle:

Evaluation	:	Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Evaluation	:	Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Éthanol:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1.730 mg/kg
LOAEL	:	3.200 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 jours

Propane-2-ol:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	12,5 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	104 Sem.

Acétate de linalyle:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 30 - 300 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	28 jours
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 100 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	91 jours
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 30 - 300 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	28 jours
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Hexanoate d'allyle:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 2.500 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	52 Sem.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 300 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	28 jours
Méthode	:	OCDE ligne directrice 407
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	120 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 jours
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408

2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	374 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	54 jours
Méthode	:	OCDE ligne directrice 422

Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	300 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	13 Sem.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 411

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Éthanol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 14.200 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 5.012 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l Durée d'exposition: 72 h EC10 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 11,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Protozoa (Protozoaire)): 5.800 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: >= 79 mg/l Durée d'exposition: 100 jr Espèce: Oryzias latipes (médaka)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 9,6 mg/l Durée d'exposition: 9 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Propane-2-ol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.050 mg/l Durée d'exposition: 16 h

Acétate de linalyle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 11 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 mg/l

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

les autres invertébrés aquatiques		Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 30 min Méthode: ISO 8192

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 24 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 23 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 25,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 6,3 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Hexanoate d'allyle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,117 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 4,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,255

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Bulnesia sarmienti, extraits, acétate:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 8,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5,3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Toxicité pour les microorganismes : EC10 : 122 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,38 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 2,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 2,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,16 mg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	EC10: 0,044 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 20,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 32,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 9,54 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : 241 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-:

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,86 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,8 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,49 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,087 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Éthanol:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 84 % Durée d'exposition: 20 jr

Propane-2-ol:

Biodégradabilité	:	Résultat: dégradable rapidement
BOD/COD	:	BOD: 1,19 (DBO5) COD: 2,23 BOD/COD: 53 %

Acétate de linalyle:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 70 - 80 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Hexanoate d'allyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 70 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

Bulnesia sarmienti, extraits, acétate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.C.

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 11 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 36 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Éthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,35

Propane-2-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

Acétate de linalyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,9
Méthode: OCDE ligne directrice 107

3,7-Dimethylnona-1,6-diène-3-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,3
Méthode: OCDE ligne directrice 107

Hexanoate d'allyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,191

Bulnesia sarmienti, extraits, acétate:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,6

Acétate de p-tert-butylcyclohexyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 500

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,8

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthanone:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Facteur de bioconcentration (FBC): 391
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,65
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

2,6-Octadiène-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2Z) -:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,76

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Éthanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl]-:

Bioaccumulation	:	Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Facteur de bioconcentration (FBC): > 500 Méthode: OCDE ligne directrice 305
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 5,6 - 5,9

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Éthanol:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	log Koc: 0,2

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 1950
ADR	:	UN 1950
RID	:	UN 1950
IMDG	:	UN 1950
IATA	:	UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	AÉROSOLS
ADR	:	AÉROSOLS
RID	:	AÉROSOLS
IMDG	:	AEROSOLS
IATA	:	Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

		Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	2	2.1
ADR	:	2	2.1
RID	:	2	2.1
IMDG	:	2.1	
IATA	:	2.1	

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	5F

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Étiquettes : 2.1

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d' emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d' emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : non

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

RID
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 50.000 kg

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 88,5 %

Autres réglementations:

Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) ; articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qu i ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	:	Toxique par inhalation.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH BAT	:	Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss

coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	:	Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Aerosol 1	H222, H229	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR

Heruntergeladen von Gast (IP 216.73.217.10) am 23.11.2026 um 17:09 Uhr · sana.swiss